

Aux entreprises formatrices du secteur de l'assurance privée

Berne, en septembre 2022

Update projet de réforme Employé-e-s de commerce 2023

Chers responsables de formation, formateurs/-trices professionnels et formateurs/-trices pratiques

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le projet de réforme Employé(e)s de commerce 2023.

I	Pro	ojet de reforme Employe-e-s de commerce 2023	2
	1.1	Formation en entreprise	2
	1.2	Plate-forme d'apprentissage time2learn	2
	1.3	Concept d'information et de formation	3
	1.4	Recrutement des apprentis	3
	1.5 1.5.	Cours interentreprises selon l'ordonnance sur la formation (Orfo 2023) _ .1 Frais des CI génération 2022 (selon l'Orfo 2012)	
		2 Frais des Claprès l'Orfo 2023 (générations à partir de 2023)	
2	Μé	édias d'apprentissage	5



1 Projet de réforme Employé-e-s de commerce 2023

La nouvelle formation commerciale de base "Employé(e) de commerce CFC" entrera en vigueur à l'été 2023. Elle prépare les apprentis à relever les défis du futur.

L'AFA a développé les **instruments de mise en œuvre** pour la **formation en entreprise** avec différents groupes de projet et de travail comprenant des représentants des entreprises formatrices. Ceux-ci seront prochainement adoptés par le réseau Développement de la relève. Ensuite, les instruments seront mis à la disposition des entreprises en trois langues.

Vous trouverez des informations actualisées sur le projet de réforme ainsi qu'une <u>présentation générale</u> sur notre <u>site web</u>.

1.1 Formation en entreprise

Les mandats pratiques et les grilles de compétences, qui remplacent les STA actuelles, constituent le cœur de la formation en entreprise. Les **mandats pratiques** permettent aux personnes en formation de développer leurs compétences opérationnelles avec le soutien des formateurs pratiques. A l'aide des **grilles de compétences**, les personnes en formation réfléchissent avec leurs formateurs pratiques à la mise en œuvre des mandats pratiques et aux progrès réalisés dans le processus d'apprentissage.

Vous trouverez <u>ici</u> de plus amples informations sur les nouveaux instruments de formation.

1.2 Plate-forme d'apprentissage time2learn

La plateforme d'apprentissage pour l'ordonnance sur la formation 2023 est développée en collaboration avec toutes les branches de formation et d'examens qui travaillent avec time2learn. Les **travaux de projet avancent comme prévu**. Le système permet des adaptations spécifiques aux branches, de sorte que la marge de manœuvre des différentes branches de formation et d'examens est préservée. Les nouvelles fonctions liées à la réforme Employé(e) de commerce 2023 seront formées en conséquence au printemps.

Les frais de licence restent inchangés.



1.3 Concept d'information et de formation

L'AFA organisera en octobre et novembre 2022 des séances d'information sur la réforme de la formation professionnelle 2023. Les principaux changements concernant la formation en entreprise, l'école professionnelle et les cours interentreprises y seront expliqués.

Les manifestations se dérouleront en ligne et auront lieu deux fois (au français). Le groupe cible de cette manifestation est constitué des responsables de la formation et des formateurs pratiques de la branche de l'assurance privée.

Inscrivez-vous à l'une des manifestations via les liens ci-dessous ou sur notre site Internet. Nous nous réjouissons de votre participation!

- Mercredi, 26.10.2022 16:30 17:30: <u>Inscrivez-vous ici à cet événement</u>
- Jeudi, 03.11.2022 13:00 14:00: <u>Inscrivez-vous ici à cet événement</u>

Ensuite, des formations approfondies sont organisées en novembre avec les responsables de formation. Pour ces formations, les entreprises sont contactées directement par l'AFA.

1.4 Recrutement des apprentis

Le profil d'exigences des apprentis ne changera pas fondamentalement avec la réforme Employé(e) de commerce 2023. Toutefois, certaines conditions prendront plus d'importance, par exemple agir dans des formes d'organisation agiles ou dans un environnement de travail en réseau.

Sur le site web, les entreprises trouvent de plus amples informations sur les conditions préalables des apprentis et des entreprises, ainsi que des recommandations d'action concernant le choix des options et/ou des domaines à choix.

- Exigences posées aux personnes en formation
- <u>Exigences posées aux places d'apprentissage</u>



1.5 Cours interentreprises selon l'ordonnance sur la formation (Orfo 2023)

Après une évaluation des expériences faites jusqu'à présent, les cours seront réorientés à partir de 2023 sur pratiquement tous les aspects (objectifs de formation, pédagogie, numérisation) et adaptés au concept de la réforme de la formation commerciale initiale 2023. Les cours seront revalorisés, les entreprises seront déchargées et l'apprentissage accompagné et auto-organisé des jeunes sera également encouragé. Les responsables CI continueront à travailler dans le cadre du système de milice, qui a fait ses preuves, et garantiront ainsi le lien nécessaire avec la pratique.

Dans le cadre des cours interentreprises, des contrôles de compétences CE sont obtenus et sont pris en compte dans la note finale. Les cours durent désormais 16 jours (contre 14 auparavant) : 5 jours en 1re année d'apprentissage, 8 jours en 2e année et 3 jours en 3e année.

1.5.1 Frais des CI génération 2022 (selon l'Orfo 2012)

Compte tenu des optimisations en cours ainsi que de l'expérimentation de différentes nouveautés en vue de la réforme, nous adaptons pour la génération 2022 les frais de cours de CHF 117.50 à CHF 130 par jour. Les taux restent ainsi inférieurs au niveau moyen d'autres branches commerciales.

Il faut calculer avec les coûts suivants :

- 2e année d'apprentissage : CHF 730 (jusqu'à présent 680) ; pour 4 jours de cours et licence time2learn pour les trois années d'apprentissage
- Année d'apprentissage : CHF 650 (jusqu'à présent 580), pour 5 jours de cours
- Année d'apprentissage : CHF 650 (jusqu'à présent 580), pour 5 jours de cours

Les manuels doivent être achetés séparément.

Les coûts des cours en Suisse romande et au Tessin peuvent différer en raison d'autres réglementations cantonales et de compétences pour l'organisation des cours.



1.5.2 Frais des CI après l'Orfo 2023 (générations à partir de 2023)

Les frais de cours pour une journée de CI selon l'Orfo 2023 ont été fixés à 200 CHF par le comité de l'AFA. Cela représente CHF 3'200 pour les 16 jours de cours. Il s'agit d'un prix "tout compris". Il comprend non seulement la licence pour "time2learn", mais aussi le matériel pédagogique nécessaire (il n'est plus nécessaire d'acheter des livres séparés).

Les frais des cours en Suisse romande et au Tessin peuvent différer en raison d'autres réglementations cantonales et de compétences pour l'organisation des cours.

2 Médias d'apprentissage

Nous avons l'intention de réviser progressivement le matériel didactique au cours des mois et des années à venir et de l'intégrer dans un environnement d'apprentissage numérique (écosystème d'apprentissage) en collaboration avec time2Learn, afin d'améliorer considérablement sa convivialité. D'un point de vue didactique, les révisions et les mises à jour visent à intégrer systématiquement les situations de travail et d'action typiques de la profession.

Dans une phase de transition, les CI sont organisés sur la base du matériel pédagogique existant, complété par du matériel supplémentaire pour l'enseignement (médias d'apprentissage électroniques, scripts, études de cas, présentations, etc.).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

AFA / VBV

Simon Werren

3 Wann

Responsable du département Développement de la relève